



Crédit frauduleux et divorce

Par **dominique**, le 17/11/2008 à 23:04

Ma femme a signé 1 crédit en imitant ma signature. On me dit que je peux porter plainte. Depuis, nous nous sommes séparés. Elle m'a laissé tous les crédits qu'elle a contracté. Nous sommes mariés sous le régime de la communauté. Je compte entamer 1 procédure de divorce. Que risque-t-elle pour la loi.

Merci.

1 petite réponse merci sa serai sympa

j'ai 1 rdv que le 12/12/08 avec 1 avocat.pour voir combien il va me prendre.